

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 52

Objet : Mise en œuvre d'un
programme de rénovation
énergétique de bâtiments de
Provence Alpes Agglomération
et des Communes Volontaires :
convention de partenariat et
demande de subventions

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Étaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

AUZET Eric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUIN Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application en ligne : E.Angelini.com

Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le territoire de PAA compte un grand nombre de bâtiments publics énergivores. C'est pourquoi l'agglomération a souhaité lancer une opération d'envergure pour rénover énergétiquement et durablement son propre patrimoine et celui de ses communes. A l'occasion de son «Tour Transition», rencontres sur l'ensemble du territoire avec élus et techniciens des communes menées en 2020, elle a présenté l'opération cible de «40 bâtiments performants», qui a été enrichie de plusieurs volets :

- Inventaire 400 bâtiments audit thermique simple travaux à gains rapides ;
- Stratégie patrimoniale pour 3 EPCI de l'agglomération ;
- Etude de faisabilité rénovation globale performante pour 40 bâtiments ;
- Etudes Photovoltaïques thermiques et réseaux de chaleur
- Econome de Flux
- Equipements de mesures
- Outils de télégestion multisites
- Maitrise d'œuvre

L'agglomération avait approuvé par délibération du 17 février 2021 la réalisation de l'inventaire et de la stratégie patrimoniale. La Région Sud a indiqué à PAA que le dossier présenté était en cours d'instruction.

Pour l'inventaire des 400 bâtiments et la rénovation performante de 40 bâtiments, il est prévu une quote-part pour l'agglomération pour environ 37% et pour les communes de 63%.

Le budget prévisionnel de l'ensemble de ces actions s'établit à 1 506 299euros HT. Le montant global des fonds sollicités sera de 395 500 euros HT, enveloppe inscrite dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre territorial 2019-2022.

Le Plan de Financement Global Prévisionnel

Objet	Dépenses	Recettes					Total
	Total	CRET	AMI SEQUOIA	CEE	PAA	Communes	
Inventaire 400 bâtiments audit thermique simple	240000	96000	96000		18000	30000	240000
Stratégie patrimoniale PAI	75000	22500	37500		5625	9375	75000
Etude de faisabilité rénovation globale performante	250000	75000	119993		20628	34379	250000
Etudes PV thermique et/ou réseaux de chaleur	80000	56000	8000		6000	10000	80000
Econome de flux	80000	0	40000		40000		80000
Equipements de mesures	4800	0	2400		2400		4800
Outil télé gestion multisites	221000	0	110700		41363	68938	221000
MOE	190499	0	150116		15144	25239	190499
Travaux "gains rapides"	365000	148000	0	73000	54750	91250	365000
Total	1 506 299	385 500	364 700		203 510	250 181	1 506 299
		Aides à charge des EPCI		473 021			
		Soit		11%			

Il vous est rappelé que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), la communauté d'agglomération, par délibération du 21 avril 2021 a délibéré favorablement pour signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE SEQUOIA Session 2 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Agglo. Grand Alpes E. Espérance

99_DE-004-200067437-20210630-52_30062021

Dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial la Région Provence Alpes Côte d'Azur demande la signature d'une convention comparable entre l'agglomération et les communes volontaires ;

Dans ce cadre, une convention de partenariat doit être signée entre l'agglomération et les communes volontaires (document en pièce jointe).

Considérant l'intérêt global du projet dans une perspective de rénovation énergétique de bâtiments publics et l'intérêt de la présente convention qui a pour objet de définir le cadre du partenariat entre les parties pour le déroulement opérationnel du programme,

Il est proposé au conseil d'agglomération :

- D'approuver la convention de partenariat, jointe au présent document désignant l'agglomération coordonnatrice du groupement,
- D'autoriser la Présidente à la signer,
- D'acter que les communes volontaires devront approuver et signer la même convention par délibération concordante.
- De solliciter la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour les subventions telles que mentionnées dans le plan de financement mentionné ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer toute autre demande de subventions complémentaires visant à soutenir la mise en œuvre des différentes actions du projets.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application approuvée: F:\equi\com

99_DE-004-200067437-20210630-52_30062021

